DIRECTION DES **SOLIDARITES**

2026 DSOL 89 22ème Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie – Participations au titre de l'enveloppe « forfait autonomie » et signature d'un CPOM.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement encourage la diversification des formes de logement destinées aux personnes âgées. Elle conforte la place des résidences autonomie et réaffirme leur mission de prévention de la perte d'autonomie, soutenue par la création du forfait autonomie.

Ce forfait finance des actions individuelles et collectives de prévention au sein des résidences autonomie. La Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie définit les catégories d'actions qu'elle juge prioritaires sur le territoire parisien. L'enveloppe correspondante est allouée chaque année à la Ville de Paris par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Conformément au décret n° 2016-696 du 27 mai 2016, le montant du forfait attribué à chaque résidence est fixé dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens conclu avec son gestionnaire. Ce contrat précise notamment les actions de prévention à mettre en œuvre, au bénéfice des résidents ou de personnes extérieures à l'établissement.

Lors de la séance plénière du 15 octobre 2026, les membres de la Commission des financeurs ont approuvé l'attribution du forfait autonomie à 40 résidences , pour un montant total de 2 063 561,65 € :

19 résidences gérées par des groupes associatifs ou un gestionnaire privé :

1) Résidence André Leroux (Association Omeg'âge Gestion) – 21, rue Jean Leclaire 75017 PARIS
2) Résidence Jardin des Moines (Association Omeg'âge Gestion) – 26, rue Brochant 75017 PARIS
3) Résidence Au cœur de Belleville (Groupe associatif Arpavie) – 1, rue Jules Romain 75019 PARIS
4) Résidence des Célestins (Groupe associatif Coallia) – 30-32, Quai des Célestins 75004 PARIS
5) Résidence La providence (Fondation La providence) – 77, rue des Martyrs 75018 PARIS
6) Résidence Pavillon Marie de Caters (Association Agefo) – 4, rue Tessier 75015 PARIS
7) Résidence Retraite Dosne (Fondation Dosne) – 5ter, rue Dosne 75016 PARIS
8) Résidence des Solanacées (Groupe associatif Arpavie) – 29 bis, rue des Meuniers 75012 PARIS
9) Résidence Valentin Haüy (Association Valentin Haüy) – 64, rue Petit 75019 PARIS
10) Résidence Yersin (Association les Petits Frères des Pauvres) – 30-32, avenue de la Porte d'Ivry 75013 PARIS
11) Résidence La demeure de Longchamp (SARL Mach) – 100, rue de Longchamp 75016 Paris
12) Résidence Les Orteaux (Groupe Associatif Arpavie) – 36/38, rue des Orteaux 75020 Paris
13) Résidence Moïse Léon (Fondation CASIP COJASOR) – 46, boulevard de Picpus 75012 Paris
14) Résidence Rosalie Rendu (Association Monsieur Vincent) – 77, rue de Reuilly 75012 Paris
15) Résidence Notre Dame de Bon Secours (Association Notre Dame de Bon Secours) – 68, rue des Plantes 75014 Paris
16) Résidence Lamartine (Groupe associatif Arpavie) – 197, avenue Victor Hugo 75016 PARIS
17) Résidence Charenton Meuniers (Association Cités Caritas) – 47/53 rue des Meuniers 75012 PARIS

18) Résidence Breteuil (Association des Petites Sœurs des Pauvres), 62, avenue de Breteuil 75007 PARIS
19) Résidence Notre Dame des Champs (Association des Petites Sœurs des Pauvres), 49, rue Notre Dame des Champs 75006 PARIS

Et 20 résidences autonomie gérées par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris :

20) Résidence Saint-Sauveur - 8/10, rue Saint-Sauveur, 75002 Paris
21) Résidence Madeleine Béjart - 4/10, rue de la Perle, 75003 Paris
22) Résidence Au Petit Rémouleur - 1/3, rue de Fourcy, 75004 Paris
23) Résidence Ave Maria - 4, rue de l'Ave Maria, 75004 Paris
24) Résidence Mouffetard - 20, rue Ortolan, 75005 Paris
25) Résidence le Prince - 109, rue Saint-Dominique, 75007 Paris
26) Résidence Omer Talon - 33/37, rue Merlin, 75011 Paris
27) Résidence Saint-Eloi - 22, rue du Chaffault, 75012 Paris
28) Résidence Les Tourelles - 10, rue Eugénie Éboué, 75012 Paris
29) Résidence Maine - 203, avenue du Maine, 75014 Paris
30) Résidence Les Arbustes - 9, rue des Arbustes, 75014 Paris
31) Résidence La Quintinie Procession - 18, rue Bargue, 75015 Paris
32) Résidence Oscar Roty - 107, rue de Lourmel, 75015 Paris
33) Résidence Vaugelas - 4, rue de Vaugelas, 75015 Paris
34) Résidence des Ternes - 28, rue Bayen, 75017 Paris
35) Résidence Les Épinettes - 51, rue des Épinettes, 75017 Paris
36) Résidence Bon Accueil - 17, rue Laghouat, 75018 Paris
37) Résidence Caulaincourt - 102, rue Caulaincourt, 75018 Paris
38) Résidence Aqueduc - 1/3, rue de Provigny, 94230 Cachan
39) Résidence La Boissière - Départementale 449, 91770 Saint-Vrain

Les candidatures 2026 montrent une évolution des parcours proposés. Aux côtés de l'activité physique et du lien social, plusieurs résidences présentent des actions portant sur la stimulation cognitive, le sommeil ou le soutien psychologique. Certains projets développent aussi un accompagnement dans les démarches du quotidien. La Commission entend soutenir cette diversification et renforcer l'appui aux résidences accueillant des personnes particulièrement fragiles ou ayant connu des parcours de précarité.

L'instruction a porté sur les parcours de prévention et les budgets présentés. Le contenu des actions, les publics concernés et le nombre de participants attendus ont été pris en compte dans les propositions de financement.

Comme en 2025, le niveau de soutien proposé à chaque résidence repose sur les critères suivants :

- la diversité du parcours de prévention ;
- l'ouverture sur l'environnement extérieur ;
- le coût des actions rapporté au nombre de résidents ;
- les caractéristiques des publics accueillis ;
- l'habilitation à l'aide sociale.

Une attention particulière a été portée à ce que les actions de prévention proposées répondent aux besoins des résidents et complètent les activités relevant des prestations minimales d'animation de la vie sociale, que les résidences sont tenues d'assurer.

Le forfait autonomie permettra notamment de financer des activités physiques adaptées, des actions de prévention en santé et en nutrition, des ateliers d'inclusion numérique et des activités culturelles contribuant à prévenir l'isolement. Certaines actions seront ouvertes aux personnes âgées extérieures aux résidences ou mutualisées entre établissements.

Un dialogue de gestion ciblé sera, cette année encore, proposé aux gestionnaires dont les projets présentent des points de vigilance au regard de plusieurs des critères évoqués. Il permettra de les accompagner dans la construction de parcours de prévention répondant aux attentes de la Commission des financeurs et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, ainsi que dans la mise en œuvre des engagements prévus par leurs contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens.

Au total, les financements proposés progressent de 144 306,65 € par rapport à 2025, avec une attention renforcée aux résidences accueillant les publics les plus fragiles.

Je vous propose de m'autoriser à attribuer une participation globale de 2 063 561,65 € au titre de l'année 2026 et à signer, au nom de la Ville de Paris, un nouveau contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec la Fondation La Providence pour la période 2026 à 2028.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Maire de Paris,